

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CAVALERIE

DEPARTEMENT DE 'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE MILLAU
CANTON CAUSSES ROUGIERS

Délibération n° 20/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14
Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de monsieur le maire.

DATE DE LA CONVOCATION : le 1^{er} avril 2025

	NOM	Prénom	Qualité	Présent	Absent	A donné procuration à
1	RODRIGUEZ	François	Maire	x		
2	MURET-GUIBERT	Marie-Laure	1 ^{er} Adjoint	X		
3	CADILHAC	Christophe	2 ^{ème} Adjoint			RODRIGUEZ François
4	AUSSEL	Sabine	3 ^{ème} Adjoint	X		
5	BALSAN	Lucie	Conseiller	X		
6	MURET	Nicolas	Conseiller	X		
7	MURATET	Philippe	Conseiller	X		
8	DELACROIX-PAGES	Claudine	Conseiller	X		
9	FAJFROWSKI	Annabelle	Conseiller			MURET GUIBERT Marie-Laure
10	COMBES	Mathieu	Conseiller	X		
11	MARTINET	Céline	Conseiller	X		
12	BRUNIER	Jean-Michel	Conseiller	X		
13	VINCENDEAU	Céline	Conseiller	X		
14	MASSEBIAU	Loïc	Conseiller		X	
15	BARTHE	Ghislaine	Conseiller	X		

Secrétaire de séance : MURET GUIBERT Marie-Laure

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5214.23 et suivants,

Vu la Loi n°94-504 du 22 juin 1994,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération de la présente séance approuvant le CFU de l'exercice 2024,

Considérant que le résultat de l'année précédente doit faire l'objet d'une affectation,

Considérant que le Compte Financier Unique 2024 fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : 142 478.02 €

- Un excédent reporté de : 142 509.00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 30.98 €

- Un excédent d'investissement de : 407 369.83 €

- Un déficit des restes à réaliser de : 527 427.30 €

Soit un besoin de financement de : 120 057.47 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide, à 14 VOIX POUR, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent	30.98 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	30.98 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	0.00 €
<hr/>	
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	407 369.83 €

Le secrétaire



Le Maire



Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le : 14/04/2025
Et de la transmission à la sous-préfecture : 14/04/2025